

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 Janvier 2019

05x19

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ 2019

Madame le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale. Le taux de subvention est de 70% du montant hors taxes des travaux plafonnés à 85 000 € HT par projet.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière du Département pour la réalisation du projet mentionné ci-dessous :

| Opération | Montant HT | Subvention Escomptée |
|---|------------|----------------------|
| Travaux d'installation de sanitaires publics automatiques | 99 975€ | 59 500 € |

Afin d'améliorer le confort des administrés et des visiteurs, la commune souhaite implanter des sanitaires publics automatiques accessibles aux personnes à mobilité réduite dans ses noyaux villageois.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre des travaux de proximité
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. BATTINI - AMARO

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 1^{er} Février 2019
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA